

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/11/2007 - Convocation du 15/11/2007
Compte rendu affiché le : 30/11/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mlle Sylvie VEYRIER

Ref: CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	21

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mlle VEYRIER; Mme MARMONIER; M. GONDELAUD; M. FORGET; Mme PERRIN; M. MACHURAT; M. BELLOT

Absents représentés : M. CHRETIN (pouvoir à M. RODRIGUEZ); Mme GLATARD (pouvoir à Mme GUERIN); Mme WYMAN (pouvoir à Mme BOUHEY); Mlle MILLET (pouvoir à M. MACHURAT)

Absents excusés : Mme BROSSARD; Mme DESVIGNES; Mme ZUILI

Absents : M. GOSSET; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG.

Objet : Tarifs 2008 - Droits de voirie

Il est proposé à l'assemblée d'adopter les tarifs suivants, à compter du 1er janvier 2007 :

- Terrasses (le m ²)	9,93 €	
- Tentes (le ml)	3,80 €	
- Etalages trottoirs	7,07 €	9,40 € (minimum)
- Tables de café (l'unité)	9,08 €	
- Echafaudages	4,02 €	
- Dépôts de matériaux (le m ²)		7,07 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- **FIXE comme décrit ci-dessus les tarifs de mise à disposition du domaine public,**
- **DIT que que cette recette figure à l'article 7338 du budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 22 novembre 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 4/12/2007
Publication ou affichage du 4/12/2007
Paul LAFFLY,
Maire.